



VILLE DE MISQUER-QUIMIAC

DECLARATION TAXE DE SEJOUR - ANNEE 2024
HEBERGEMENTS CLASSES

(loués sans passer par une plateforme de réservation en ligne)

Nom-prénom du propriétaire :

N° de Correspondance :

Adresse principale du propriétaire :

Classement de l'hébergement :

Adresse de la location :

Date arrivée	Date départ	Nom famille	Nb pers hébergées (A)	Nb pers hébergées et non exonérée(s) (B)	Nb nuits (C)	Tarif applicable (€) (en fonction du classement) (D)	Taxe de séjour communale E = (B x C x D)	Taxe de séjour départementale (10 %) F = E x 10%	Total à régler (€) F + E	Motif exonération
<i>A titre d'exemple :</i>										
10 du mois	16 du mois	Dupont	6	4	6	L'hébergement est classé 1 étoile donc le tarif applicable est de 0.70 €	(4 x 6 x 0.70) soit un total à réglé de 16,80 €	16,80 x 10% soit 1,68 €	16,80 + 1,68 soit un total à réglé de 18,48 €	2 enfants
							TOTAL (€)			

Merci de remettre ce tableau accompagné du règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) en mairie

DATE :

SIGNATURE :